



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 10 décembre 2024
N°2024_26530_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête mensuelle auprès des accoueurs et sélectionneurs (AccSél)

Service producteur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) – Ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt

Opportunité : avis favorable émis le 28 mars 2024 par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 6 novembre 2024 (commission « Agriculture »)

Commission	Agriculture
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2025-2029
Publication JO	Oui
Périodicité	Mensuelle

Descriptif de l'opération

L'enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs (Accsél) est menée auprès de l'ensemble des couvoirs au-dessus d'une capacité de 1 000 œufs et des établissements de sélection et de multiplication de volailles (gallus, canards, oies, dindes, pintades) au-dessus d'un seuil de 100 volailles.

L'objectif de cette enquête est de connaître mensuellement, le nombre d'œufs à couvrir mis en incubation et le nombre de poussins éclos pour permettre l'établissement de prévisions de production, à court terme, de volailles et d'œufs de consommation.

Cette enquête permet de répondre au règlement (CE) 617/2008 de la Commission européenne, mais aussi à des besoins nationaux spécifiques, concernant par exemple l'estimation de la production d'œufs, le suivi conjoncturel des filières ponte et chair, notamment en cas de crise comme la grippe aviaire. Elle permet aussi d'apporter des réponses à des questions émanant des instituts techniques, ou d'échanger avec ces derniers. Elle est réalisée par le SSP depuis 1977 conformément au règlement européen (CEE) n°2782/1975 révisé en 2008.

Cette enquête se place dans un dispositif de connaissance de la filière avicole qui repose également sur d'autres enquêtes de conjoncture, l'utilisation de sources administratives et d'indices de prix. Ainsi les données du commerce extérieur (Douanes) et les indices Ipampa (Indice des prix d'achat des moyens de production agricole) et Ippap (Indice des prix des produits agricoles à la production) viennent compléter les résultats de l'enquête pour mieux cerner les différentes filières avicoles.

Des échanges techniques ont lieu régulièrement entre les professionnels (l'Institut technique de l'aviculture (Itavi), le Comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO – Interprofession de l'œuf) et le SSP, plus particulièrement le bureau des statistiques végétales, animales et environnementales (BSVAE), en charge de la conjoncture avicole. Une information et une consultation écrites ont été réalisées en 2024 auprès de l'interprofession¹ à l'occasion du renouvellement des avis d'opportunité et de conformité.

Le questionnaire d'enquête mensuelle est ouvert le 1^{er} de chaque mois suivant le mois de constat. Les résultats sont attendus pour le 15 de ce même mois, une relance est effectuée 7 jours après cette échéance, le temps médian observé est de l'ordre de 15 minutes pour les répondants par internet. Les réponses à l'enquête sont obtenues par une saisie en ligne sur internet. À la demande des établissements, une version papier peut être transmise par mail, fax ou voie postale. En 2024, 66 accoueurs et 7 sélectionneurs/multiplicateurs ont été enquêtés mensuellement par le Bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires (BSIAA) de la sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires (SDSAFA) du SSP.

Les principaux utilisateurs des données sont la Commission européenne et Eurostat, le SSP, les directions techniques du ministère en charge de l'agriculture : la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), la direction générale de l'alimentation (DGAL), l'Anvol, l'Itavi, le CNPO, le SNA, et les professionnels de la filière avicole d'une manière générale.

Les données sont diffusées chaque mois sur le site agreste.fr sous forme de données détaillées dans les rubriques de conjoncture avicole, accompagnées de données complémentaires et de tableaux grand public (en fin d'année) et envoyées à Eurostat.

Justification de l'obligation

Compte-tenu des obligations européennes (règlement européen 617/2008) et de l'importance de cette enquête pour disposer des informations précises sur la filière avicole française, il est demandé que le label d'intérêt général soit accompagné du caractère obligatoire.

~~~

#### **Le Comité du label de la statistique publique émet les remarques et recommandations suivantes :**

##### Remarques générales

- L'enquête, rodée, s'inscrit dans un historique long (depuis 1977), et porte sur deux populations spécifiques de petite taille, interrogées de manière exhaustive chaque mois.
- Le Comité salue la concertation électronique mise en place par le service, et la qualité de l'instruction des évolutions proposées par les utilisateurs. Toutefois, afin de profiter de l'intelligence collective émanant d'échanges multilatéraux, il invite le service à proposer une réunion de concertation en cas d'évolution plus profonde du processus d'enquête.
- Dans la perspective d'une extension prévue en 2026 du champ de l'enquête auprès des sélectionneurs à d'autres espèces de palmipèdes (canards, oies, dindes et pintades), le Comité a noté qu'il recevra au préalable une note détaillant les choix effectués concernant le processus de collecte (état des lieux des informations disponibles sur ces nouveaux palmipèdes, importance de l'élargissement de l'échantillon, questionnaire, test, intérêt et

<sup>1</sup> l'interprofession des volailles de chair (Anvol), le CNPO, le Syndicat national des accoueurs (SNA), l'Itavi.

charge associée à une enquête mensuelle versus annuelle, limitations de diffusion liées au secret statistique...). À cette occasion, ou au plus tard lors de l'examen du prochain dossier, le Comité souhaite que le service propose une description synthétique de l'écosystème dans lequel s'insère l'enquête AccSel, y compris la dimension relative aux œufs de consommation, en lien notamment avec les exigences européennes et les critères de qualité associés. Le Comité précise que la portée de cet avis se limite au champ présenté en séance. Toute extension de cette portée au nouveau champ sera envisagée, le cas échéant, après examen de la note susmentionnée.

### **Méthodologie, Questionnaire, protocole**

- De manière générale, le Comité encourage le service à identifier les pistes permettant de réduire la charge de collecte pesant sur les unités concernées, tout en maintenant un haut niveau d'exigence en matière de qualité. Plus spécifiquement, le Comité salue le projet du service visant à étudier en détail la base Resytal, créée pour fournir en temps réel un état de la situation sanitaire dans le domaine animal, et à l'utiliser s'il y a lieu. Il invite notamment le service à évaluer le périmètre couvert par cette base, les incitations à l'inscription, la fraîcheur des données, ainsi que la liste et la qualité des variables disponibles.
- Le Comité invite le service à profiter des réflexions nécessaires dans le cadre du passage à la nouvelle filière d'enquêtes pour questionner certaines dimensions du processus de collecte, dans la mesure où cela permettrait de réduire la charge individuelle des répondants. Cela concerne des dimensions telles que :
  - les avantages éventuels à tirer de l'organisation des unités statistiques en quelques grands groupes ;
  - un cut-off de l'échantillon en lien avec la concentration de la production et les exigences de qualité européennes ou nationales ;
  - la possibilité de répondre sous forme de fichier.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'enquête mensuelle auprès des accoueurs et sélectionneurs (AccSél) et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire**

**Cet avis est valide de 2025 à 2029.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL